

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT
DES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 057-215705898-20260408-15_2026-DE

Membres en exercice : 19

Présents : 17 (quorum atteint)

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représentés : 0

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19

Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.

15. Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration et de vie Sociale de la Résidence Albert Schweitzer

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire

Vu les statuts de la résidence Albert Schweitzer,

15.1. Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la Résidence Albert Schweitzer

Considérant qu'il lui appartient de désigner en son sein TROIS membres en qualité de représentants de la Commune au conseil d'administration de la Résidence Albert SCHWEITZER, le maire ou son représentant étant président de droit conformément aux statuts de l'association

M. le Maire propose une liste des trois personnes candidates à ce poste :

Mme Anne BECK, Mme ORDENER Delphine, M. Jean-Pierre STEINER

Constatant qu'aucune autre liste n'a été déposée et qu'aucun autre candidat ne s'est présenté après appel en séance,

Pour : 19 voix
Contre 0 voix
Abstentions : 0 voix

Le conseil municipal de Rohrbach-lès -Bitche, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE, la liste unique déposée pour siéger en qualité de représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la Résidence Albert SCHWEITZER.

15.2. Désignation du représentant de la Commune au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Albert Schweitzer

Considérant qu'il lui appartient de désigner en son sein UN membre en qualité de représentant de la commune au conseil de vie sociale de la Résidence Albert SCHWEITZER,

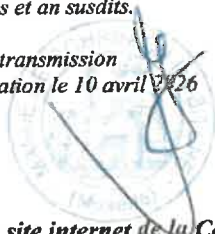
Constatant que seule Mme Isabelle RIMLINGER s'est présentée comme candidate à ce poste,

Pour : 19 voix
Contre 0 voix
Abstentions : 0 voix

Le conseil municipal de Rohrbach-lès -Bitche, après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE Mme Isabelle RIMLINGER pour siéger en qualité de représentante de la commune au conseil de vie sociale de la Résidence Albert SCHWEITZER.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026
Le Maire
Vincent SEITLINGER*



Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication

Publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-lès-Bitche le 10 mars 2026.